

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 11 octobre 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 16

Conseillers absents : 13

dont 6 procurations

Procurations : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Fanny Gadroy a donné procuration à Mme Marianne Boudaud
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : MM. Martial Schillinger, Nicolas Repp, François Vix, Bernard Weiblé, Lucas Adam,
Mmes Sandra Tournier, Aurélie Lyautey

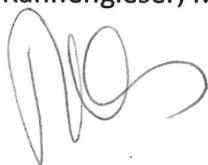
Nombre de votants : 22

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

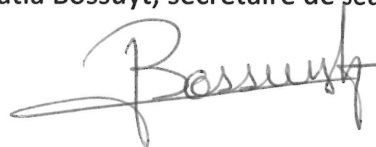
Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 18 octobre 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 18 octobre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 18 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 11 octobre 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 16

Conseillers absents : 13

dont 6 procurations

Procurations(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Fanny Gadroy a donné procuration à Mme Marianne Boudaud
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : MM. Martial Schillinger, Nicolas Repp, François Vix, Bernard Weiblé, Lucas Adam,
Mmes Sandra Tournier, Aurélie Lyautey

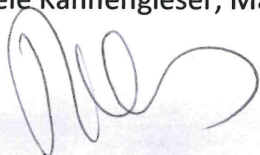
Nombre de votants : 22

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

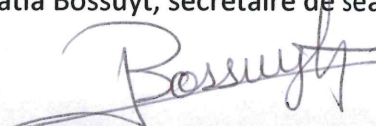
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve avec 21 voix pour et 1 voix contre, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2023.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 18 octobre 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 18 octobre 2023
Publié sur le site internet de la commune le 18 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 11 octobre 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 16

Conseillers absents : 13

dont 6 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Fanny Gadroy a donné procuration à Mme Marianne Boudaud
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : MM. Martial Schillinger, Nicolas Repp, François Vix, Bernard Weiblé, Lucas Adam,
Mmes Sandra Tournier, Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 22

**RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024-2033 / DELIMITATION DES LOTS DE
CHASSE, MODE DE LOCATION ET AGREMENT DES CANDIDATS**

Le Conseil Municipal,

vu le cahier des charges applicable aux chasses communales approuvé par le Préfet du Bas-Rhin par arrêté du 12 juin 2023,

après avis de la commission communale consultative de la chasse réunie en date du 09 octobre 2023,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la constitution et le périmètre des lots de chasse, ainsi que le montant du loyer tel qu'il a été proposé par la commission communale consultative de la chasse :

N° lot	Superficie	Délimitation	Prix 2024
1	391 ha dont 28 ha de forêt	Au sud : limite du ban avec Bischheim au lieudit « Rustlach » et l'III A l'est : rue du Moulin, CD 468 et le « Vieweg » Au nord : la voie ferrée jusqu'au terrain Delattre Levivier, la route de service et le Landgraben A l'ouest : le ban communal de Reichstett Est exclue de ce lot une enclave de 55 ha pour la chasse réservée à Lanxess	2457 €
2	455 ha	Au nord : le ban communal de Kilstett Au sud : la propriété Lanxess A l'est : la voie ferrée A l'ouest : le Landgraben Est exclue de ce lot une enclave de 72 ha pour la chasse réservée au Golf	Adjudication
3	450 ha dont 150 ha de forêt	Au nord : le ban communal de Kilstett et de Gambshheim A l'ouest : la voie ferrée Au sud : les abords de la commune et l'ancienne voie ferrée « Weigel Roth » A l'est : l'III	Adjudication
4	520 ha dont 280 ha de forêt	Au nord et à l'ouest : l'III Au sud : le terrain militaire et le ban de Strasbourg A l'est : le chemin des 13 peupliers, la route de service et la forêt domaniale	6180 €
Chasses réservées			
Lanxess			55 ha
Golf de La Wantzenau			72 ha

- décide à l'unanimité, de procéder à la location des lots de chasse n° 1 et 4 au moyen d'une convention de gré à gré, les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité :

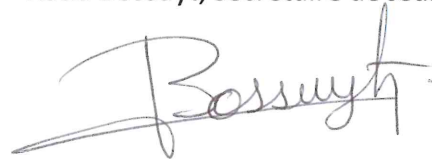
N° lot	Locataire	Associés 2023
1	Association de Chasse du Ried Nord	M. François KOPP M. Théo DIEBOLD M. Jean-Michel WEINUM M. Romain WEINUM
4	Sté de Chasse de l'III – section La Wantzenau	M. Samuel BALZER M. Simon BALZER M. Denis GUIGUES M. Hubert LAPP M. Claude MAURER

- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions de gré à gré avec les locataires des lots 1 et 4 ;
- décide à l'unanimité, d'accorder le droit de chasse réservé à la Société ARLANXEO et à la Société Golf de La Wantzenau pour les terrains leur appartenant et formant une enclave d'au moins 25 ha sur le territoire de la commune ;
- décide à l'unanimité, de procéder à la location des lots de chasse n° 2 et 3 par voie d'adjudication avec une mise à prix respectivement de 1900 € et de 2000 € ;
- fixe à l'unanimité, le montant des frais de criée, à verser au trésorier, à 100 euros par adjudication ;
- et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à verser ce montant au comptable public pour chaque adjudication réalisée.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 18 octobre 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 18 octobre 2023
Publié sur le site internet de la commune le 18 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.